



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Blocus : où étudier pour ta seconde sess' à Bruxelles ?



A deux semaines de la 2e session d'examens, le blocus démarre !

Pas toujours évident de bosser chez soi : l'ambiance à la maison t'empêche de te concentrer, tu travailles mieux entourés d'autres étudiants, tes colocs sont en vacances et tu déprimes tout seul devant ton syllabus... L'environnement de

travail joue un rôle important sur ta concentration et ta motivation, alors mieux vaut ne pas le négliger. N'hésite pas à te trouver un « study space » pour le blocus !

La carte interactive de la plateforme [Study Spaces](#) recense les espaces d'études disponibles en région bruxelloise. Hyper pratique, il te suffit de cliquer sur l'une des salles dans la localisation de ton choix pour connaître ses informations pratiques (adresse, numéro de téléphone, heures d'ouverture, nombre de places et éventuellement les modalités de réservation) !



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Elèves de supérieur : Ta session d'examens de janvier

ne s'est pas déroulée comme prévu ? Voici comment rebondir !



Tu as reçu tes résultats d'examens de supérieur et tu fais face à un ou plusieurs échecs ? Nous savons que ce n'est pas facile, et pourtant, rater c'est OK ! Nous te donnons ci-dessous des conseils pour questionner les causes de cet échec et rebondir après cela.

1/ Persévère

Trouver son rythme et sa méthode de travail, ce n'est pas une mince affaire !

Cela nécessite parfois des essais-erreurs. Il est nécessaire de questionner les causes de ton échec : peut-être que ta méthode de travail nécessiterait d'être revue ? Tu t'y es pris trop tard ? Tu as eu des difficultés à gérer ton stress ? Trop de fatigue accumulée à cause de la guindaille ? Manque de motivation ?

L'adaptation au rythme de vie des études supérieures peut être

vécue difficilement. Et pour cause, changement d'établissement scolaire, nouvelles matières, grande autonomie, pour certain•es emménagement dans un kot, sont autant de changements non-négligeables qui demandent une énergie que tu ne peux déployer ailleurs.

Pour t'aider à comprendre ta cote, sache que tu as le droit de consulter tes copies d'examens, afin de comprendre ce qui était attendu de toi.

Enfin, sache que les services d'aide à la réussite sont à ta disposition au sein de ton établissement d'études.

Si tu es en première année de bachelier, tu as la possibilité de passer tes examens de janvier en juin et en août si nécessaire, car tu disposes de trois chances.

2/ Dans quels cas es-tu en droit d'introduire un recours ?

Tu peux introduire un recours contre toute forme d'erreur matérielle (par exemple si le professeur n'a pas compté une question lors du calcul de sa cotation), ou toute irrégularité survenue dans le déroulement général de l'examen (par exemple si tu as eu moins de temps que ce qui avait été annoncé pour répondre à l'examen).

Attention toutefois aux délais ! Tu as trois jours ouvrables (tous les jours sauf les samedis-dimanches-jours fériés) après la notification des résultats de délibération, ou la consultation de ta copie d'examen contesté. Pour connaître les modalités, consulte le règlement des études de ton établissement.

Après la session de janvier, seul un recours interne est possible.

Pour en savoir plus, n'hésite pas à consulter notre page : <https://www.jeminforme.be/recours-dans-lenseignement-superieur/>.

3/ Dans quels cas peux-tu demander un allègement ?

L'allègement en cours d'année n'est possible que pour des

motifs sociaux ou médicaux graves. Le fait d'avoir échoué à la session de janvier n'est pas un motif suffisant pour demander un allègement.

4/ Est-il possible de se réorienter en cours d'année ?

Si tu es en BA1, il est possible de te réorienter jusqu'au 15 février sans devoir payer de frais d'inscription supplémentaires. Il est nécessaire d'introduire une demande de réorientation motivée, et celle-ci sera soumise à l'approbation du jury. En pratique, c'est rarement refusé.

A partir de la BA2, la réorientation n'est possible que jusqu'au 31 octobre, dans le respect des règles de finançabilité

(<https://www.jeminforme.be/etes-vous-un-etudiant-financable/>).

5/ Que faire si tu décides d'arrêter tes études, temporairement ou définitivement ?

Tu peux aussi prendre la décision d'arrêter tes études, soit pour entrer dans la vie active, soit pour reprendre des études à la rentrée suivante. En janvier, il n'est pas possible de se faire rembourser son minerval.

Si tu es boursier•ère et que tu arrêtes tes études après le 1er janvier, 50% du montant de ton allocation d'études pourrait t'être réclamé.

Si tu souhaites travailler, pense à t'inscrire comme demandeur•euse d'emploi. Cela te permettra de commencer ton stage d'insertion professionnelle

(<https://www.jeminforme.be/stage-d-insertion-professionnelle/>) qui est une condition nécessaire à l'octroi des allocations d'insertion professionnelle : <https://www.jeminforme.be/allocations-d-insertion-professionnelle/>).

Ainsi, tu peux ainsi entrer dans la vie active, en concluant un contrat de travail ou en te lançant comme indépendant.

Tu peux également décider de prendre un temps de pause pour réfléchir à ton avenir, et profiter de ce moment pour prendre des cours de langue, partir à l'étranger ou entreprendre un projet de bénévolat ! Plus d'infos sur notre site <https://www.mobilitedesjeunes.be/>.

Tu as des questions ? N'hésite pas à nous les envoyer à inforjeunes@jeminforme.be, ou à venir à nos permanences !

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be





actiris

.brussels 

au coeur de l'emploi



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES